

n° 27 - octobre 2006

RHONALPENERGIE *Environnement*

La lettre

DOSSIER

Emissions de gaz à effet de serre : quelles perspectives en Rhône-Alpes ?

Certains gaz présents naturellement dans l'atmosphère agissent comme une serre en captant une partie du rayonnement solaire et augmentent la température de la Terre. En l'absence de ces gaz, la température moyenne de la Terre serait de -18 °C !

Ce phénomène naturel, appelé « effet de serre » est donc propice à la vie sur Terre. Cependant son équilibre est fragile.

Il existe maintenant un large consensus sur la réalité des modifications climatiques dues à un renforcement de l'effet de serre lié aux activités humaines.

Depuis le début de l'ère industrielle, les concentrations de gaz à effet de serre ne cessent d'augmenter et n'ont jamais été aussi fortes depuis plusieurs centaines de milliers d'années.

Ces gaz, quasiment tous issus de combustibles fossiles (pétrole, gaz, charbon) ont un impact sur le climat de la planète :

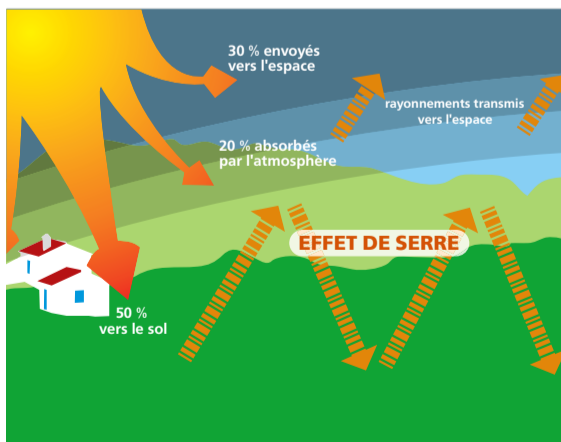
Depuis la fin du 19^{ème} siècle :

- la Terre s'est réchauffée de 0,6 °C,
- les niveaux des océans ont augmenté de 10 à 20 cm,
- la couverture neigeuse a diminué de 10 % et les glaciers ont reculé,
- les pluies ont augmenté de 5 à 10 % dans l'hémisphère nord...

Les pays ayant ratifié le protocole de Kyoto se sont engagés à réduire d'ici 2012 leurs émissions de 5,2 % par rapport à celles de 1990.

Ces objectifs varient en fonction de leur contexte de développement. La France s'est engagée sur une stabilisation de ses émissions.

L'effort à mener dans l'ensemble des secteurs d'activité reste cependant très important et doit nécessairement être mis en œuvre localement.



ÉDITO



Roger Léron,
Président de Rhônalpennergie-
Environnement

L'activité humaine renforce l'effet de serre et par conséquent les changements climatiques. S'il y a 15 ans, des doutes subsistaient sur la réalité de ce phénomène,

l'écrasante majorité des scientifiques s'accordent aujourd'hui pour le reconnaître. En Rhône-Alpes, la température a augmenté d'environ 2°C entre 1922 et 2005. Certains signes de ce réchauffement sont déjà visibles, comme la fonte des glaciers, la modification des débits des cours d'eau ou la remontée des espèces méditerranéennes...

La Région a adopté en avril 2005 un plan régional de développement des énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie pour lutter contre le réchauffement climatique. Son succès ne s'est pas fait attendre comme en témoigne l'importance des demandes d'aide formulées par les rhônalpins.

Au niveau national, le groupe « Facteur 4 », mis en place pour identifier les différentes possibilités pour atteindre l'objectif de division par quatre des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050, est extrêmement volontariste dans ses projets de recommandations, sous l'impulsion de son président, l'économiste Christian de BOISSIEU.

La future directive européenne sur l'efficacité énergétique, en cours d'adoption permettra aussi d'aller dans le bon sens.

Mais la responsabilité et l'engagement des élus locaux restent fondamentaux non seulement pour mettre en œuvre des actions fortes dans les secteurs les plus émetteurs et prioritaires que sont le bâtiment et les transports, mais aussi pour traiter les risques géologiques et sanitaires qu'accroît le changement climatique.

L'énergie est précieuse, ne la gaspille pas et protège la Terre !

Dans le cadre du projet européen, FEEDU, d'éducation à l'énergie, Rhônalpénergie-Environnement, avec le soutien de la Région Rhône-Alpes, de la Banque Populaire des Alpes et de la Banque Populaire Loire et Lyonnais, a réalisé une plaquette pour sensibiliser les enfants de 8 à 12 ans à la maîtrise des consommations d'énergie. Des conseils pratiques à utiliser à l'école, à la maison et dans la vie quotidienne. Plaquette disponible sur demande et téléchargeable sur le site :



www.raee.org - Rubrique : Actualité

Cogen Challenge : un projet européen pour promouvoir l'utilisation de la petite cogénération

Rhônalpénergie-Environnement participe à la campagne Cogen-Challenge, dont l'objectif est de diffuser les bonnes pratiques et les savoir-faire existants. Pour cela une base de données européennes unique présentant 1000 installations de petite cogénération a été créée. Une des missions de Rhônalpénergie-Environnement est d'aider les maîtres d'ouvrage à définir leur projet en effectuant une analyse d'opportunité. Celle-ci les renseigne sur la rentabilité de leur projet et l'intérêt ou non de poursuivre par une étude plus approfondie : l'étude de faisabilité. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez un projet. Pour plus d'informations sur la campagne :



www.cogen-challenge.org ou www.petitecogeneration.org.

Contact : petitecogeneration@raee.org

Grand Lyon : ensemble, marchons vers l'école !



École Jean Moulin à Caluire (69).



Les enfants vont à l'école de plus en plus souvent en voiture, contribuant ainsi à la pollution, au bruit et à l'encombrement de la ville. Pour retrouver l'envie d'aller à l'école à pied, des premières lignes de Pédibus ont été lancées en 2002 sous l'impulsion du Grand Lyon et d'un projet européen proposé par Rhônalpénergie-Environnement. Le Pédibus est un ramassage scolaire pédestre : pas de moteur, mais des parents solidaires qui accompagnent, à tour de rôle, un groupe d'enfants à l'école en faisant des arrêts. C'est convivial, pédagogique, bon pour l'environnement et la santé des enfants. Le Grand Lyon a mis en place une véritable politique pour développer les Pédibus : fiches pratiques, formations annuelles, panneaux, gilets de sécurité, accompagnement méthodologique par des associations, diffusion de lettres électroniques... Aujourd'hui, ce sont 51 écoles de l'agglomération qui comptent 101 lignes de Pédibus quotidiennes, notamment à Caluire, Lyon, Villeurbanne.

Contact : **Béatrice Vessiller, vice-présidente du Grand Lyon et vice-présidente de Rhônalpénergie-Environnement** www.grandlyon.com/pedibus-en-marche-vers-l-ecole.1274.0.html

Consommations d'énergie finale de la région Rhône-Alpes : 16,9 Mtep

En Rhône-Alpes, en 2002, les consommations d'énergie finale s'élevaient à 16,9 Mtep soit 3 tep par habitant (l'équivalent de 3 500 litres de gasoil ou 70 pleins de 50 litres). Les secteurs les plus consommateurs en Rhône-Alpes sont, dans l'ordre, les transports, le résidentiel (75 % des consommations de ce secteur sont utilisées pour le chauffage), l'industrie et le tertiaire. En 2002, les produits pétroliers représentent 46,8 % du bilan énergétique régional, en raison de la consommation de carburant du secteur des transports.

Des consommations d'énergie finale en hausse depuis 1990

Entre 1990 et 2002, les consommations d'énergie de la région Rhône-Alpes ont augmenté de 22 %. Cette hausse se répartit sur l'ensemble des secteurs à l'exception de l'agriculture dont les consommations diminuent lentement.

Les transports : un secteur poids lourd en constante augmentation

Plus gros consommateurs d'énergie, les transports sont également le secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre (33 % des émissions de la région Rhône-Alpes dont 95 % dues aux transports routiers). Les déplacements des particuliers (en voiture, train ou avion) représentent 73 % des consommations énergétiques du secteur des transports.



La totalité des transports routiers (voyageurs + marchandises) représentent, quand à eux, 95 % des consommations du secteur des transports dont près de 3/4 pour les voitures.

Les émissions de gaz à effet de serre en Rhône-Alpes en 2002

Les émissions de gaz à effet de serre de la région Rhône-Alpes s'élevaient à 50,1 Mt eq CO₂ auxquelles on retranche 8,7 Mt eq CO₂ absorbées par les puits de carbone (c'est par exemple une forêt qui, en s'accroissant, est capable de puiser et fixer du CO₂).

Le secteur des transports et le secteur du bâtiment (résidentiel et tertiaire) sont les secteurs les plus émetteurs.

Horizon 2020 : quel avenir pour notre région ?

Quelle évolution des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre en région Rhône-Alpes pouvons nous prévoir ? Deux scénarios d'évolution à l'horizon 2020 ont été étudiés.

Ils concernent le secteur résidentiel, le secteur tertiaire, le secteur des transports et le secteur de l'agriculture. Devant la difficulté d'envisager les évolutions du secteur de l'industrie, les modifications des consommations et des émissions de ce secteur n'ont pas été prises en compte.

Scénario TENDANCIEL / sans action complémentaire

Les tendances de consommation et de maîtrise de l'énergie observées jusqu'à présent se confirment. Malgré la poursuite du soutien au niveau régional et national des politiques en faveur de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables :

- = + 21 % entre 1990 et 2010
- = + 28 % entre 1990 et 2020

	1990 > 2010	1990 > 2020
Tertiaire	+ 42 %	+ 66 %
Transports	+ 37 %	+ 48 %
Résidentiel	+ 15 %	+ 23 %

Scénario « RESPECT DE KYOTO »

Des actions de réduction des consommations sont engagées afin de ramener les émissions de gaz à effet de serre en 2010 à leur niveau de 1990 :

- = STABILITE entre 1990 et 2010
- = - 9 % entre 1990 et 2020

	1990 > 2010	1990 > 2020
Tertiaire	+ 11 %	- 5 %
Transports	+ 11 %	+ 4 %
Résidentiel	- 7 %	- 22 %

La stabilisation des émissions de CO₂ en 2010 au niveau de 1990 nécessite à la fois une stabilisation des émissions du secteur des transports (alors qu'elles augmentent actuellement de 2 % par an en moyenne) et la réduction des émissions des autres secteurs.

Cette stabilisation nécessite la mise en place au niveau régional et local de politiques d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables en cohérence avec le niveau européen et national. C'est dans ce cadre que la région Rhône-Alpes a adopté en avril 2005 un Plan régional de développement des énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie. Ce Plan met l'accent sur :

- la **sensibilisation** des différents publics afin d'agir sur les comportements,
- l'**animentation et l'accompagnement** des porteurs de projets,
- le **soutien** à la recherche et à l'innovation afin de développer les énergies renouvelables et la performance énergétique,
- la **mise en place** d'outils financiers adaptés à la diffusion massive des bonnes pratiques (subventions, bonification des taux d'intérêt...).

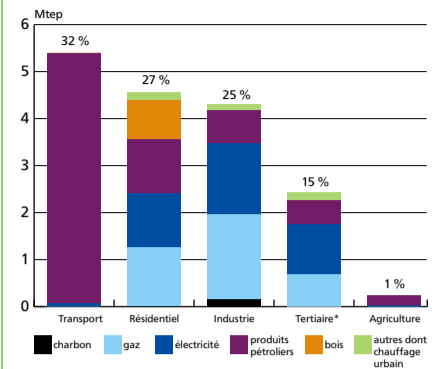
Ce Plan a également pour objectif de promouvoir l'égalité d'accès à l'énergie.

La réalisation d'actions, en particulier dans les secteurs du bâtiment et des transports, plus gros émetteurs de gaz à effet de serre, est indispensable pour parvenir à une stabilisation des émissions :

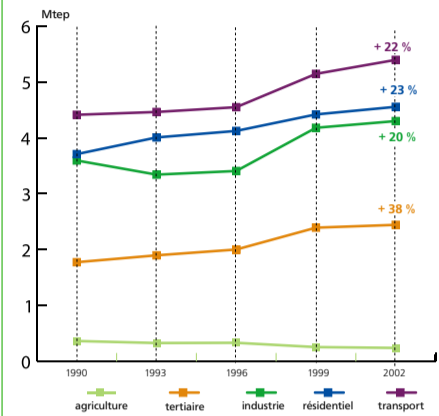
- bâtiments : réduction de la demande énergétique (isolation, acquisition de chaudières performantes...) et développement des énergies renouvelables,
- transports : réduction des besoins par une maîtrise de l'étalement urbain, améliorations technologiques, ferroutage, modes de déplacement doux (vélo, marche) en particulier pour les déplacements courts, développement des transports en commun.

La stabilisation des émissions de gaz à effet de serre nécessite de réduire les consommations d'énergie et de développer les énergies renouvelables grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs.

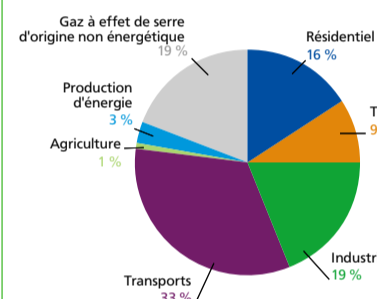
Consommations finales par secteur en 2002



Evolution des consommations finales par secteur



Répartition des émissions de gaz à effet de serre en 2002



L'Observatoire Régional de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre a été créé en 2003 par délibération de la Commission thématique « Energie » de la Commission Régionale d'Aménagement et de Développement du Territoire, conformément au Schéma de Service Collectif de l'Energie. Les principales missions de l'Observatoire sont de rassembler, produire et diffuser de l'information, au niveau régional, sur la production/consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, et de mettre en place un suivi de ces éléments.

Son comité de pilotage est composé de l'Etat par le biais de la DRIRE et de l'ADEME, la Région Rhône-Alpes, l'Union Française des Industries Pétrolières, l'Union Française de l'Electricité, EDF, Gaz de France, RTE, le CESR, IERA, les collectivités locales organisatrices de la distribution d'électricité et de gaz, un représentant du monde universitaire, un représentant du monde de l'entreprise, un représentant des consommateurs et Rhônalpénergie-Environnement (« structure technique »). C'est dans ce cadre que les travaux de bilans et de prospective ont été réalisés.

Pour en savoir +

- Observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre de Rhône-Alpes – Edition 2006
- Bilan énergétique et bilan des émissions de gaz à effet de serre en Rhône-Alpes. Prospective à l'horizon 2020. Synthèse de résultats.

Ces 2 publications sont téléchargeables sur le site de Rhônalpénergie-Environnement (www.raee.org) dans la rubrique Actualité et sur le site du Conseil régional Rhône-Alpes (www.rhonealpes.fr)

Contact

Rhônalpénergie-Environnement : Claire Morand

La méthanisation : un procédé d'épuration efficace et une source d'énergie renouvelable

Exemple à la fromagerie de l'Abbaye de Tamié (Savoie)



Pour produire son fromage, la fromagerie de Tamié transforme chaque jour 4 000 litres de lait. Cette fabrication génère plusieurs types d'effluents :

- les eaux blanches : issues du nettoyage des équipements de traite en contact direct avec le lait ;
- les eaux vertes : issues du lavage du sol et des murs de la salle de traite ;
- le lactosérum : résidu issu des processus de transformation du lait en fromage.

Pour les petites laiteries et ateliers fromagers à faible production comme celle de l'Abbaye de Tamié, le traitement des effluents est souvent problématique. En effet, elles doivent faire face à des contraintes multiples pour évacuer, en particulier, le lactosérum : atelier isolé, faibles quantités de production, coûts de transport élevés pour le traitement chez un prestataire extérieur. De plus, le caractère très polluant du lactosérum, dont le taux élevé de DCO (Demande Chimique en Oxygène) asphyxie les cours d'eau et colmate les sols autour des points de rejets, complexifie d'autant plus son épuration.

La baisse du prix d'achat du lactosérum et la hausse du prix du transport ont amené

la fromagerie de l'Abbaye de Tamié à trouver une solution plus viable économiquement pour éliminer ce produit.

Installation d'un méthaniseur : un projet exemplaire...

La solution de la méthanisation est apparue comme la solution la plus pertinente pour gérer les 1 000 m³ de lactosérum annuels. Installé depuis 2003, ce système permet de traiter sur place le lactosérum, mais aussi les eaux usées en utilisant le biogaz pour le chauffage de l'eau sanitaire. Les 125 m³ de biogaz produit quotidiennement couvrent les besoins en eau chaude de la communauté et ceux de la fromagerie (l'équivalent de 20 litres de fioul par m³ de lactosérum).



Outre le caractère écologique de la méthanisation, qui a démontré un excellent rendement épuratoire, de l'ordre de 95 %, ce procédé révèle également un caractère économique. Le gain financier (22 €/m³ d'effluent) permet d'espérer un temps de retour inférieur à cinq ans.

... récompensé au Concours « Energies d'aujourd'hui Rhône-Alpes 2005 »

Première réalisation de ce type en Europe, l'Abbaye de Tamié a reçu le prix « Entreprises et Agriculteurs », le 1^{er} juin 2006, dans le cadre du concours « Energies d'aujourd'hui Rhône-Alpes 2005 ». Organisé par la Région Rhône-Alpes et l'ADEME, et coordonné par Rhônalpénergie-Environnement, ce concours vise à récompenser les réalisations les plus remarquables dans le domaine de l'utilisation des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie.

Largement médiatisé, l'exemple de l'Abbaye de Tamié montre la possibilité de tirer parti du lactosérum pour des petites et moyennes capacités de production. La réussite de cette réalisation a permis à de nombreuses entreprises fromagères de s'intéresser à la question du traitement de leurs effluents. Plusieurs autres projets sont en cours d'étude en région Rhône-Alpes, telle que dans la fromagerie d'Entremont-le-Vieux située dans le parc naturel de la Chartreuse.

Fiche technique

Production moyenne de 12 m³ d'effluent/jour à 22 g de DCO/l
 Rejet en milieu naturel : 0.7 g DCO/l
 Production de biogaz : 273 kWh/m³ de lactosérum en brut
 Coût : 255 000 €
 Subventions Région Rhône-Alpes, ADEME, Conseil général et Agence de l'Eau : 55 %

Contact : Abbaye de Tamié - Frère Nathanael - Tél. 04 79 31 15 55
 Rhônalpénergie-Environnement - Sophie Goutaland

Le Conseil local de développement du Pays Sud Grésivaudan se forme à l'évaluation et au développement durable

Le Pays du Sud Grésivaudan a signé en mars 2006 un Contrat de Développement de Pays de Rhône-Alpes (CDPRA) avec la Région Rhône-Alpes. Soucieux de bâtir un projet territorial de développement durable, le Pays du Sud Grésivaudan a souhaité construire des outils d'évaluation pour suivre les résultats et l'incidence de ses actions et renforcer leurs effets sur le développement durable.

Pour cela, la démarche de développement durable, devait être bien comprise et partagée par les membres du Conseil local de développement et du Syndicat mixte Pays du Sud Grésivaudan. C'est pourquoi, Rhônalpénergie-Environnement a été sollicitée, pour animer un programme de formation à l'évaluation et au développement durable, auprès de ces deux acteurs, œuvrant ensemble dans différentes commissions thématiques (agriculture, tourisme, vie quotidienne...).

Cette formation s'est déroulée en deux sessions d'une demi-journée : une session d'information et d'échanges sur l'évaluation et le développement durable, puis une session de travaux appliqués au Contrat de Développement des Pays de Rhône-Alpes du Pays du Sud Grésivaudan.

La quarantaine de personnes (sur l'ensemble des commissions) ayant participé à la formation a pu :

- reprendre les bases du développement durable,
- réfléchir sur le contenu de quelques fiches du contrat et leur contribution au développement durable,
- apprendre à se servir d'outils d'évaluation, et formuler quelques indicateurs pertinents pour le Pays du Sud Grésivaudan.

La formation s'est clôturée le 9 mai 2006 par une restitution en plénière et la proposition d'outils qui sont actuellement en cours de production. Il s'agit :

- d'une grille de 16 questions pour estimer les effets du projet et sa cohérence avec les objectifs et les principes de la charte de Pays et ceux du développement durable.
- d'une liste de préconisations pour les projets plus spécifiques d'organisation de manifestations, de construction de bâtiments, d'accompagnement à la création d'activités économiques...
- d'un tableau de bord d'indicateurs pertinents pour le Sud Grésivaudan.

Le groupe de travail « promotion-communication » de la Commission Tourisme a pu tester la grille de questionnement sur un guide touristique, récemment édité, « Pays Sud Grésivaudan - porte du Vercors ». Ce long travail d'évaluation a permis, au groupe, de réaliser que les publications touristiques pouvaient avoir des retombées indirectes sur les flux touristiques, les conflits d'usage induits par la promotion de certaines pratiques, la qualité à terme des sites en cas de non adéquation entre leur capacité d'accueil et ces flux.

La grille permet donc d'élargir la formation à d'autres acteurs et d'enrichir les projets.

Parmi les préconisations liées à l'édition même du guide, il a été choisi de faire imprimer le document par une entreprise « Imprim'Vert » qui garantit la gestion des déchets dangereux dans des filières agréées.

Contact : Gérard TARDY, président du Conseil local de développement - courriel : pays@sud-gresivaudan.org
 Emmanuel CHASSAGNE, animateur Pays - Syndicat mixte Pays du Sud-Grésivaudan - Tél. 04 76 38 67 20 - courriel : echassagne@sud-gresivaudan.org
 Rhônalpénergie-Environnement - Laurence MONNET



Electricité d'origine renouvelable. Collectivités locales : comment agir ?



Cette brochure a été élaborée dans le cadre du projet européen «RESe Regions» qui vise au développement de l'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables et à l'achat d'électricité verte. Cette publication s'adresse aux collectivités

locales et leur donne des conseils pratiques en matière de production et de consommation d'électricité verte.

Les technologies concernées sont essentiellement le photovoltaïque, l'éolien et la petite hydraulique.

Brochure disponible sur demande et téléchargeable sur le site www.raee.org Rubrique Actualité.

Alpine Awareness : sensibiliser à la mobilité durable dans les Alpes



Réalisée dans le cadre du programme INTER-REG III B, Espace Alpin, cette brochure présente les résultats les plus intéressants en matière d'actions de sensibilisation à la mobilité douce (transports publics, vélo et marche) dans les sites touristiques des Alpes.

Les actions présentées sont le fruit d'une coopération entre plusieurs pays ou régions riveraines des Alpes, qui partagent les mêmes problèmes en matière de mobilité et d'accès à ces sites de montagne.

Plaquette disponible sur demande et téléchargeable sur le site www.raee.org Rubrique Actualité.

Formation : une licence « Energie éolienne »

C'est une première nationale, le lycée polyvalent Astier à Aubenas va accueillir à la rentrée une nouvelle formation : une licence GEME (Génie Electrique, Mécanique, Energétique) associée à un certificat de compétence (titre Cnam), l'ensemble constituant la licence "énergie éolienne". Cette formation en alternance sous contrat d'apprentissage, sous la tutelle pédagogique du CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers) va former des techniciens hautement qualifiés dans le domaine des énergies renouvelables et plus précisément des aérogénérateurs (éoliennes). Cette licence a pu voir le jour grâce aux partenaires mobilisés pour ce projet : Département de l'Ardèche, Région Rhône-Alpes, Cnam, Forma-Sup IDA, lycée Astier, CCI Ardèche méridionale, Communauté de communes d'AUBENAS-VALS, élus et professionnels.

Contact : Lycée Astier
 Monsieur HENNI-CHEBRA :
 Tél. 04 75 35 09 77 / 06 73 66 00 67

Bioénergies en milieu urbain : exemples de bonnes pratiques en Rhône-Alpes



Guide qui illustre des bonnes pratiques en matière d'utilisation de bioénergies (bois biogaz...), dans des villes et communes de la Région Rhône-Alpes. Les exemples

sélectionnés donnent un aperçu de réalisations réussies selon plusieurs critères : la rentabilité économique, la prise en compte de facteurs socio-économiques, la bonne communication entre les acteurs du projet, l'innovation technique et la prise en compte des enjeux environnementaux. Brochure réalisée dans le cadre du projet européen Bioprom et téléchargeable sur le site : www.raee.org - Rubrique Actualité.

12-13 octobre 2006 – Clermont-Ferrand

Colloque sur le Bois-Energie : montage de projets et accompagnement des maîtres d'ouvrage

Contact : www.aduhme.org

17-18 octobre 2006 – Rouen

6^{ème} Forum européen du management de l'Environnement, de la Sécurité et du Développement Durable

Contact : www.envirisk-forum.com

7 novembre 2006 – Valence

Colloque Bois énergie : une filière en développement, un service qui s'organise.

Contact : www.raee.org

8-9 novembre 2006 – Paris

Ecobuilding Performance - Salon professionnel européen : performance énergétique et développement durable des bâtiments

Contact : www.ecobuilding-performance.com

10-12 novembre 2006 – Nantes

Salon de l'habitat sain et des énergies renouvelables

Contact : www.salon-habitat-sain.fr

16-18 novembre 2006 – Amiens

5^{ème} Colloque national sur l'éolien

Contact : www.ademe.fr

28 novembre - 1^{er} décembre 2006 – Lyon

Pollutec Lyon 2006 – 22^{ème} Salon international des équipements, des technologies et des services de l'environnement

Contact : www.pollutec.com

**29 novembre au 3 décembre 2006
Salvador (Brésil)**

Salon Bioenergy World Americas

Contact : www.bioenergy-world.com

**1-3 décembre 2006
Chelles (Seine et Marne)**

72h des énergies renouvelables

Contact : www.72heures-energies-renouvelables.com

Le département de l'Isère se dote d'un atlas éolien

Dans le contexte national de développement de la production d'électricité d'origine renouvelable, en réponse aux objectifs fixés par la Commission européenne, le développement de l'éolien en Rhône-Alpes s'est concentré jusqu'à présent sur les départements de l'Ardèche et de la Drôme. Cependant, des projets émergent également sur des territoires moins ventés comme l'Isère.

La Préfecture de l'Isère a ainsi souhaité anticiper l'implantation d'installations d'éoliennes dans le département en élaborant un atlas éolien. Ce travail a consisté en une démarche de recensement et de cartographie des potentiels et des contraintes de développement de l'énergie éolienne à l'échelle du département. Cet outil rassemble toutes les données nécessaires à l'analyse des enjeux que fait émerger l'implantation d'éoliennes : le potentiel de vent estimé d'après des simulations numériques, le potentiel de raccordement au réseau électrique, les servitudes techniques (aviation, radio...), les environnements fragiles ou protégés, les sensibilités ornithologiques, et enfin les zones sensibles en terme de patrimoine et de paysage.

Ce travail cartographique très complet a été piloté par l'ADEME en lien étroit avec Rhônalpénergie-Environnement, la DIREN, le Conseil général de l'Isère et le CORA Isère. L'agence régionale

de l'énergie et de l'environnement a notamment apporté les données et l'expérience acquises dans le cadre du projet européen Interreg Alpine Windharvest.

Les intérêts de cet atlas éolien sont multiples :

- il est le résultat d'un travail collectif consensuel entre différents acteurs (services de l'Etat, acteurs associatifs ...),
- il représente un outil pédagogique d'information des acteurs concernés, à commencer par les communes et intercommunalités du milieu rural,
- il constitue un document cadre pour le développement de projets éoliens et un outil de référence pour les services de l'Etat instructeurs des demandes de permis de construire, bien qu'il ne soit pas opposable,
- il met à disposition de nombreuses données nécessaires à l'établissement d'une Zone de Développement de l'Eolien.

Ce dernier point est particulièrement pertinent puisque, aujourd'hui, l'implantation de toute nouvelle éolienne est soumise à la disposition ZDE. Les Zones de Développement de l'Eolien ont été définies dans la loi POPE* de juillet 2005 et sont explicitées en détail dans la circulaire aux préfets sortie le 19 juin 2006 (disponible sur : www.industrie.gouv.fr). Les ZDE doivent être proposées par les communes ou leur groupement au travers d'un dossier argumenté. Ces zones seront validées par le préfet. C'est seulement si les éoliennes sont installées dans ces zones que l'électricité produite pourra bénéficier du tarif d'achat en vigueur. L'atlas éolien représente donc un outil précieuse pour les communes désireuses de définir des ZDE sur leur territoire. Rhônalpénergie-Environnement se tient à disposition de toutes les collectivités de Rhône-Alpes désireuses d'aller plus loin sur ce sujet.

L'intégralité de l'atlas éolien de l'Isère est disponible sur le site Internet de la Préfecture de l'Isère www.isere.gouv.fr sous la rubrique « environnement - énergies renouvelables ».

* Loi POPE : Loi de Programme fixant les orientations de la politique énergétique

Contacts

Préfecture de l'Isère : Bureau de l'environnement - Tél. 04 76 60 33 20
Rhônalpénergie-Environnement : Emmanuel Jeanjean

Développement durable :

des outils opérationnels initiés par la Région et l'Etat

La Région Rhône-Alpes et le MEDD (Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable) viennent tous les deux de publier, dans le cadre de leurs démarches respectives en matière de développement durable, une grille d'appréciation, un cadre de référence et des appels à projet afin d'apporter des réponses concrètes au développement durable.

La démarche régionale

Elle s'articule autour de 2 axes :

- l'intégration du développement durable dans l'ensemble des politiques régionales ainsi que dans la culture interne du Conseil régional,
- la mise en place de dispositifs de conseils et de soutien aux initiatives des partenaires, des territoires et des citoyens.

En mai 2006, la Région a proposé **65 actions** qui touchent à la fois aux grands champs de l'économie, de la recherche, des transports, de l'environnement, de l'énergie... Une **méthode d'appréciation**, destinée aux partenaires et territoires, afin de se poser quelques questions simples pour appréhender le développement durable dans les actions, projets et politiques, a également été conçue. Enfin, la Région a publié récemment un **appel à projet**, consultable sur le site www.rhonealpes.fr, qui s'adressait aux « groupes, associations, collectifs, ateliers, clubs, entreprises, personnes physiques ou morales » intervenant en matière de développement durable. La Région envisage de retenir 6 à 12 projets pour un financement allant jusqu'à 25 000 € par projet. La méthode d'appréciation élaborée par la Région a permis d'examiner les dossiers de candidature.

Contact Direction de la Prospective, de l'Evaluation et des Relations avec les Citoyens de la Région (DPERC) -
Courriel : dev.durable@rhonealpes.fr

La démarche du MEDD

En juin 2006, le MEDD a lancé son « appel à reconnaissance des projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux ». Afin d'accompagner l'instruction des dossiers mais également pour alimenter au quotidien l'élaboration de projets de développement durable, le MEDD met désormais à disposition plusieurs outils, réactualisés en juillet 2006 :

- un cadre de référence et les éléments déterminants de la démarche

Ces documents donnent un cadre national qui définit de façon très détaillée à la fois les 5 finalités et la méthode du développement durable : lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ; préservation de la biodiversité ; protection des milieux et des ressources ; cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ; dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

- la grille de lecture/écriture des projets

Elle a une double vocation :

- Ecriture des projets dans le sens du développement durable (en s'appuyant à la fois sur le cadre de référence et les éléments déterminants).
- Lecture par le jury de l'appel à reconnaissance du MEDD (voir ci-dessous).

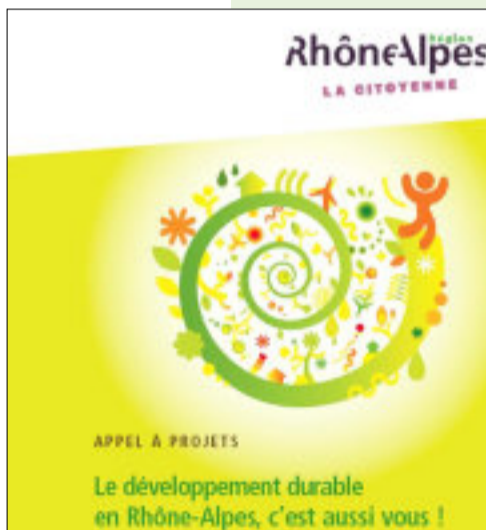
A la différence de la méthode simple d'appréciation rhônalpine, la grille du MEDD est un outil complexe mais également très complet qui interroge sur le fonds les projets candidats dans chaque étape constitutive de leur élaboration.

L'ensemble de ces documents est téléchargeable sur le site du MEDD (www.ecologie.gouv.fr), y compris l'appel à reconnaissance (qui s'adresse aux collectivités, mairies, syndicats mixtes, EPCI, conseils généraux et régionaux). Il n'ouvre pas droit à financement mais s'accompagne d'une reconnaissance officielle par l'Etat du caractère remarquable de la démarche territoriale de développement durable. Des comités de pilotage régionaux seront mis en place pour accompagner ces démarches. Les dossiers parvenant après le 16 octobre 2006 seront examinés lors de la session prévue au premier trimestre 2007.

POUR EN SAVOIR +

MEDD - Délégation au développement durable - Tél. 01 42 19 20 21

Contact Rhônalpénergie-Environnement -
Laurent COGERINO (membre du comité de pilotage)

**La lettre d'information de
Rhônalpénergie-Environnement**

- Directeur de la publication : Roger Léron
- Rédacteur en chef : Christian Labie
- Conception-Réalisation : Esprit Public
- Crédits photos : Pignon sur Rue, Abbaye de Tamié, Rhônalpénergie-Environnement, PhotoDisc®, DR
- ISSN en cours

• Rhônalpénergie-Environnement - 10, rue des Archers - 69002 Lyon
• Tél. : 04 78 37 29 14 - Fax : 04 78 37 64 91
• Courriel : raee@raee.org • Site Internet : www.raee.org